

Ils vont signaler comme je l'ai fait que le taux d'homicide a baissé en 1986 et qu'il n'a pas augmenté au Canada depuis que la peine capitale a été abolie, il y a onze ou douze ans. Ils vont faire remarquer à juste titre que l'application de la peine capitale dépendrait beaucoup de la classe sociale de la personne, de son apparence, de son appartenance à la classe moyenne ou de son allure de perdant, du tribunal devant lequel elle comparaitrait, du juge, du procureur, du jury, de l'avocat de la défense, de l'endroit où le procès aurait lieu, s'il s'agirait ou non d'un procès avec jury et d'un certain nombre d'autres facteurs du genre. Autrement dit, l'application de la peine capitale serait très inégale.

Les statistiques font état, par exemple, que les risques d'être exécuté aux États-Unis sont beaucoup plus grands si on a assassiné un Blanc plutôt qu'un Noir. Dans la République d'Afrique du Sud, cet excellent modèle pour nous tous, 113 des 115 personnes qui ont été exécutées en 1984 étaient des Noirs et seulement deux des Blancs. Un Noir courait de douze à quinze fois plus de risques qu'un Blanc d'être exécuté.

Dans ma circonscription s'est produite une affaire tragique il y a à peu près un an, lorsque Celia Ruygrok, qui travaillait dans une maison de transition au centre-ville d'Ottawa, a été violée puis assassinée par un homme qui avait déjà été reconnu coupable de meurtre. On ne peut pas trop parler de cette affaire ici sinon pour présenter nos plus sincères condoléances et exprimer nos plus vifs regrets aux parents de la jeune fille, M. et M^{me} Gerry Ruygrok, et à tous les membres de cette famille très unie.

Gerry Ruygrok a fait part de son opposition à la peine capitale au chef de mon parti et, par son intermédiaire, à la Chambre. Les faits se rattachant à cette affaire et ceux préalables à l'enquête démontrent que si notre système de justice criminelle fonctionnait efficacement et si la libération conditionnelle avait été révoquée comme cela aurait dû être fait, l'incident aurait pu être évité. Selon moi, c'est là un exemple de cas où certains soutiennent qu'un meurtre aurait pu être évité si la peine capitale avait été en vigueur. L'agresseur aurait été exécuté après son premier crime. Par conséquent, une vie innocente aurait pu être épargnée.

[Français]

Monsieur le Président, je crois que c'est un geste hypocrite pour le premier ministre (M. Mulroney) qui se déclare contre la peine de mort mais, en même temps, est disposé à laisser au Parlement la possibilité de consacrer du temps pour ce débat sur la peine de mort, sachant que cela aurait pu avoir pour effet une législation qui, finalement, pourrait mener à la peine de mort imposée sur certains et certaines dans notre pays.

C'est l'approche d'un Ponce Pilate, monsieur le Président. Effectivement, je crois que le gouvernement aurait dû prendre un leadership sur cette question ou bien en déterminant que c'est la politique du gouvernement de rétablir la peine de mort, ou bien en décidant de ne rien faire sur cette question.

On nous dit que 70 p. 100 des Canadiens favorisent la peine de mort. Mais, monsieur le Président, il y a très peu de ces Canadiens et Canadiennes qui considèrent que c'est une question de priorité. Je remarque que deux tiers des Canadiens

La peine capitale

s'opposent à des changements sur la Loi sur les brevets pharmaceutiques, tels que proposés maintenant par le gouvernement, mais le fait que la majorité des Canadiens s'y soit opposée n'a pas persuadé le gouvernement de ne pas procéder à l'étude de ce projet de loi. Effectivement, je crois que même si le gouvernement est dans l'erreur au sujet du projet de loi C-22, qu'il a le droit, la responsabilité de temps en temps de proposer une législation, même s'il s'agit d'une législation qui n'est pas favorisée par la majorité de la population.

Le secrétaire parlementaire qui a ouvert ce débat nous a dit que—une fois que son gouvernement avait résolu les questions de chômage ainsi que les relations avec les États-Unis et les autres problèmes sur les dossiers qu'il avait proposés—c'était le temps de remplir sa promesse d'avoir un vote libre sur la question de la peine de mort.

Mais, monsieur le Président, je remarque que, dans sept de nos provinces, le taux de chômage reste supérieur à celui qui existait dans la récession de 1981 à 1983. Je remarque que de plus en plus d'emplois sont à temps partiel au lieu d'être à plein temps, ou bien ce sont des emplois à court terme. Je remarque que le taux de chômage à Terre-Neuve est de 24 p. 100; que le taux de chômage parmi les jeunes au Québec est de 16 à 17 p. 100; qu'il y a un problème de chômage parmi la jeunesse dans tout notre pays qui est presque sans réponse du gouvernement. Effectivement, la récession continue. Je remarque, monsieur le Président, qu'il y a toute sortes de choses à faire pour le gouvernement, que les ministres du gouvernement se plaignent du fait que le temps parlementaire leur manque pour les projets de loi très importants et que nous avons devant nous beaucoup d'autres projets de loi qui sont également bien importants mais sur lesquels le gouvernement n'aura pas la possibilité d'agir parce que le Parlement se préoccupe de la question de la peine de mort.

● (1640)

[Traduction]

Il ne fait aucun doute que ces autres problèmes sont plus pressants que le rétablissement d'une mesure empreinte de vengeance qui ne règle pas les véritables problèmes de pauvreté et de chômage, et ne modifie en rien l'impression que certaines choses peuvent et doivent être faites pour garantir la sécurité ou l'ordre public.

J'ajoute que beaucoup de Canadiens surestiment énormément le nombre des délits d'agression au Canada. Une étude effectuée à Toronto a révélé que les Canadiens croyaient que le taux de criminalité dans notre pays était sept fois plus élevé qu'il ne l'est en réalité. En une seule soirée, tous les postes de télévision que l'on peut capter dans la région de Toronto nous montrent plus de meurtres qu'il n'en est commis en une année dans cette région. La plupart des délits d'agression montrés sont fictifs et il y en a beaucoup trop. Il arrive parfois que les images présentées au petit écran m'écoeurent profondément. On véhicule des valeurs qui d'une part sont indûment mercantiles et font appel à la vanité et la cupidité des gens, et d'autre part, perpétuent le mythe que nous vivons dans une société dangereuse où on peut difficilement sortir la nuit de crainte de se faire attaquer.

Je peux me promener partout dans ma circonscription à toute heure du jour ou de la nuit sans incidents. Il y a peut-être certains secteurs très limités où je ne recommanderais pas à